

Projets miniers dans l'Ouest : des risques d'exposition à la radioactivité ?

Publié : 10 novembre 2025 à 11h25 - Modifié : 10 novembre 2025 à 11h28 Yann LAUNAY

Devant les projets de mines prévus dans l'Ouest, plusieurs députés s'interrogent sur les risques d'exposition des populations à la radioactivité. Ils estiment cet aspect de l'exploitation minière anormalement minimisé, et s'inquiètent. Pour en savoir plus, ils ont fait appel à la CRIIRAD, la Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité, qui pointe des risques réels.



La société Breizh Ressources (filiale de la société canadienne Aurania), veut explorer le potentiel minier de trois secteurs, le premier dans le Morbihan, près de Lorient, le deuxième dans le pays de Redon, sur des communes d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de Loire-Atlantique, et le troisième à cheval sur la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire, entre Châteaubriant et Angers. Ce sont des métaux rares et stratégiques qui sont recherchés, comme l'or, l'antimoine, le niobium, le terbium, et le platine.

Le risque d'exposition de la population à la radioactivité est en fait bien réel

Même si ce ne sont pas des projets de mines d'uranium, le risque d'exposition de la population à la radioactivité est en fait bien réel, comme l'explique Julien Syren, ingénieur et codirecteur de la CRIIRAD. **"Les secteurs concernés par ces trois demandes de permis d'exploration sont des secteurs, qui présentent une radioactivité naturelle plus élevée que la moyenne. Toutes les roches contiennent de l'uranium, en plus ou moins grande quantité, et les roches de ce secteur en contiennent plus que la moyenne. En creusant les mines, ce qui va se passer, c'est qu'on va extraire des matières qu'on va ensuite broyer, concasser, et traiter chimiquement pour en extraire les substances intéressantes économiquement, et au long de ce processus, la radioactivité initiale va se concentrer, notamment dans les résidus de traitement du minerai."**

Julien Syren, ingénieur et codirecteur de la CRIIRAD
Crédit : Yann Launay